

Délibération N°19

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	25

OBJET :

ENQUETE PUBLIQUE
TRADIVAL - AVIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Vingt-Sept Septembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 21 Septembre 2022 s'est
réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance
ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. BODIN. Mme PERICHON. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE (pouvoir du titulaire M.
POTHIER)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BODIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe qu'une enquête publique se
déroulera du 17 octobre au 18 novembre 2022 sur le territoire de la
Commune de LAPALISSE pour TRADIVAL en vue d'obtenir
l'autorisation de régulariser et d'augmenter l'activité d'abattage de
porcs et de transformation de viande de porcs.

Le conseil communautaire est invité à exprimer son avis dans
un délai maximum de 15 jours après la clôture de l'enquête, soit au
plus tard le 3 décembre.

Monsieur le Président présente un extrait du rapport non
technique du dossier :

L'objet de la présente demande porte sur la **régularisation
administrative du site**. Il est constaté qu'aujourd'hui, l'arrêté
préfectoral d'autorisation de TRADIVAL n'est plus en phase avec le
niveau d'activité du site.

Aujourd'hui TRADIVAL est autorisé pour une capacité
d'abattage de 52 500 tonnes/an et 215 tonnes/jour en découpe. Il
s'avère que l'activité du site est beaucoup plus importante puisque la
société abat en moyenne 65 000 tonnes par an de porcs.

D'autre part avec la demande toujours croissante de la
production, TRADIVAL souhaite augmenter le seuil de sa capacité
d'abattage jusqu'à 75 000 t/an, et de traitement et de transformation
de matières premières animales à 288 t/jour.

La grande majorité de l'infrastructure du site n'est ainsi pas
modifié.

Dans l'objectif de faciliter les manutentions et le travail dans
les ateliers, il est cependant prévu de regrouper l'ensemble des
stockages emballages dans une zone de stockage unique.
Actuellement les stockages d'emballage sont répartis sur les différents
postes de travail. TRADIVAL projette de créer une zone dédiée aux

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

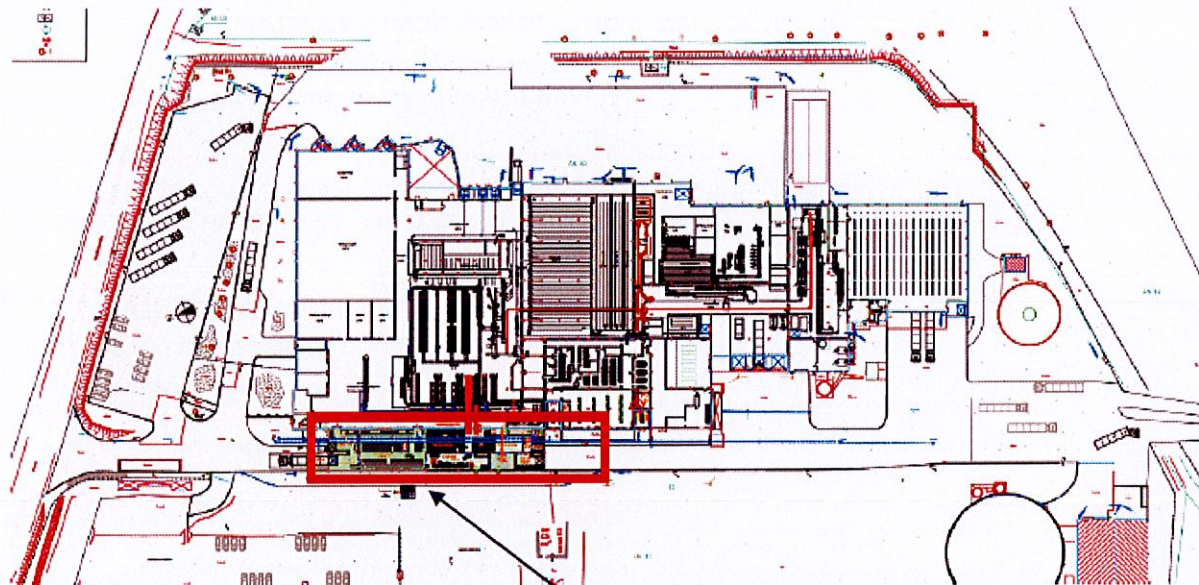
Affiché le

SLO

ID : 003-240300491-20220927-TRADIVALAVIS-DE

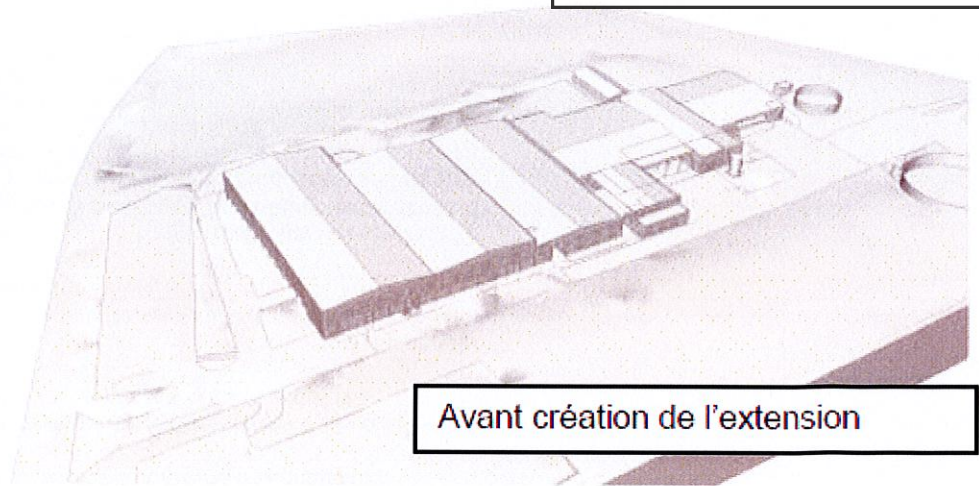
stockages des emballages. Cette zone sera créée par l'agrandissement du bâtiment. Le stockage sera entièrement cloisonné par des murs coupe-feu.

Projet de création de la zone de stockage des emballages



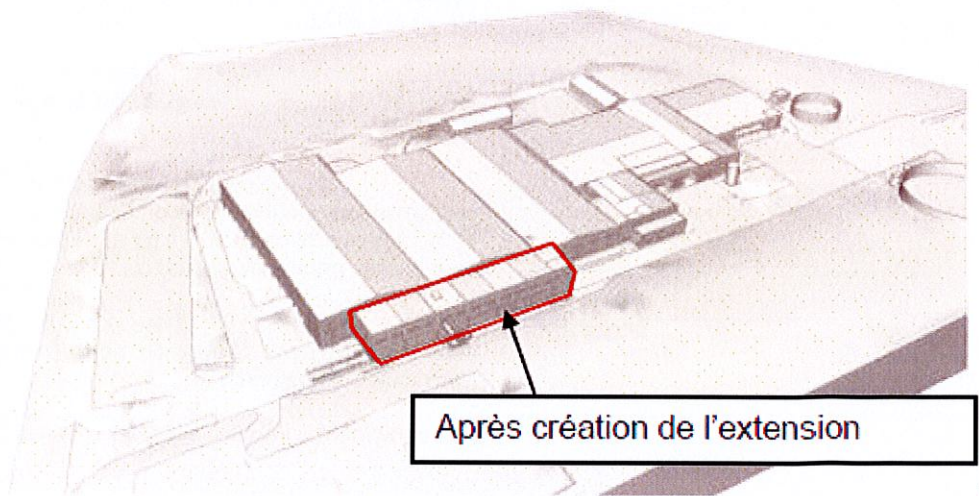
Projet de création de la zone de
stockage des emballages

Vue aérienne Nord-Ouest E.D.



Avant création de l'extension

Vue aérienne Nord-Ouest P.D.



Après création de l'extension

Ce projet fait l'objet d'une demande de permis de construire. Il sera réalisé au sein du périmètre actuellement autorisé par la société. Aucune démolition de bâtiment n'est nécessaire pour la création du projet.

La superficie de l'extension sera d'environ 600 m² de surface de plancher pour une hauteur de 9 m. L'extension s'implantera au Nord-Ouest du bâtiment. Elle permettra le stockage d'emballages du site (carton et bacs).

La zone de stockage sera d'une superficie de 324 m² répartie de la manière suivante : 209 m² consacré au stockage d'emballages, 35 m² consacré au stockage dynamique bacs sales, 117 m² consacré au pliage Jumbo et stock avec la zone de déchargement. Cette zone sera entièrement cloisonnée par des murs et portes coupe-feu.

Le projet d'extension prévoit également la création :

- d'un stockage bacs propres d'une superficie de 145 m²,
- d'un stockage d'EPI,
- d'une zone de lavage des bacs d'une superficie de 109 m²,
- et d'un espace affûtage de 42 m².

Cette partie de l'extension ne sera pas construite à partir de matériaux coupe-feu.

L'extension sera réalisée en matériau similaire au bâtiment existant. La voie pompiers sera déplacé dans le cadre de l'extension afin de toujours assurer un accès sur la continuité du site aux services de secours.

Le bâtiment est composé de manière à harmoniser les différentes hauteurs issues des contraintes fonctionnelles et réglementaires, à établir une cohérence entre le bâtiment existant et le nouveau, de manière à fractionner les volumes pour limiter l'impact visuel d'un bâtiment de grande échelle.

TRADIVAL est le plus important employeur du territoire et doit s'adapter pour faire face à une demande croissante malgré une pénurie de personnel. Cet abattoir est moderne, bien équipé, un process de sécurité et de veille pour la santé des salariés est au cœur de l'activité de cette entreprise.

Des formations qualifiantes sont réalisées chaque année, ce qui permet aux employés d'être valorisés et d'évoluer sur des postes à responsabilité.

Des jeunes sont accueillis en contrat d'apprentissage, et plusieurs d'entre eux sont ravis de travailler dans cette entreprise.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable au projet d'extension présenté par TRADIVAL, et dont le dossier va être soumis à enquête publique du 17 octobre 2022 au 18 novembre 2022,

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis très favorable :

- à l'extension de l'abattoir TRADIVAL pour la régularisation administrative du site, permettant de porter l'abatage à 75 000 tonnes par an ; de traiter et de transformer 288 tonnes par jour de matières premières animales.

- à la création d'une zone de stockage et d'emballage qui sera installée dans l'extension de 600 m2 de surface plancher au Nord-Ouest du bâtiment.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 29 SEP. 2022
Publié ou Notifié
le : 28 SEP. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"